

DOCUMENTS A FOURNIR

FICHE D'INSCRIPTION

FICHE CONCOURS

BULLETINS SCOLAIRES OU LIVRET DE COMPETENCES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

UNE COPIE AU CHOIX (VALABLE POUR L'ANNEE EN COURS) :

- LICENCE FFF
- CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU FOOTBALL

FICHE CONCOURS

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

FICHE INDIVIDUELLE

NOM

.....

Date de naissance : / /

Prénom :

Sexe : M F

Adresse :

Code postal :

Ville :

Taille Tee shirt : Taille Short : Taille Chaussette :

Adresse mail du représentant légal de l'enfant :

.....

RENSEIGNEMENTS CLUB

Club fréquenté :

Catégorie :

Niveau d'évolution

Poste sur le terrain :

Nom de l'éducateur :

Téléphone :

CADRES RESERVES AUX REPRÉSENTANTS LEGAUX AUTORISATIONS

(Le transport est sous la responsabilité des représentants légaux)

En cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou sans anesthésie) y compris l'hospitalisation, j'autorise (1) le responsable du concours à faire effectuer cette intervention sur avis médical.

Je certifie également que mon enfant est à jour de ses vaccinations.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

.....

Tél :

(1) Un refus implique que les parents sont en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

. Numéro de licence F.F.F. de l'enfant* :
.....

* inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié

. Certifie l'exactitude des renseignements

. Autorise mon enfant à participer à la (aux) journée(s) de concours d'entrée en section sportive du collège :

A

Date : / /

Signature des représentants légaux :

FICHE D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL

ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Classe demandée* :
6ème
5ème
4ème
3ème

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

* entourer la classe correspondante

ANNEE SCOLAIRE EN COURS 2024 / 2025

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

si déjà au collège: Langue vivante 1: Langue vivante 2: Option: latin / cordées / théâtre / sport partagé

CHARTRE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Mr et Mme, responsable de l'élève,
....., en classe de, ont pris connaissance de la charte.

Fait à, le

L'élève

Le/ les responsables légal/ légaux



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLEGE JEAN JOUDIOU

- ❖ L'engagement d'un élève à la section football se fait sur un an, renouvelable tous les ans en repassant les tests de recrutement.
 - ❖ Tout élève inscrit à la section sportive est soumis au règlement de l'établissement, ainsi que le règlement spécifique à la section sportive. Des manquements graves et/ou répétés entraîneraient, après consultations des signataires, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section.
- ❖ En cas de manque d'investissement, de résultats insuffisants, et/ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en section, l'élève, après avoir été entendu par le responsable de la section sportive, pourrait être réprimandé sans délai (non-participation aux entraînements, compétitions, exclusion temporaire de la section, exclusion définitive de la section, ...).
- ❖ Tout élève inscrit à la section sportive s'engage à être licencié à l'Association Sportive du collège Jean Joudiou et à participer aux CROSS et aux compétitions de football (la participation aux autres activités n'est pas obligatoire mais montre que vous êtes sportifs/ives).
- ❖ Les séances d'EPS prévues dans l'emploi du temps sont obligatoires.
- ❖ Une appréciation, des notes et des compétences, sur le comportement, la technique, l'assiduité et l'investissement des élèves de la section apparaîtra sur les bulletins trimestriels.
- ❖ Le joueur s'engage à adopter une conduite, avant, pendant, et après les entraînements et rencontres sportives, qui ne puisse porter atteinte à l'image de son sport et du collège.
- ❖ L'entraînement est placé sous la responsabilité de l'éducateur de la section football.
- ❖ Les séances d'option football sont obligatoires. En cas d'inaptitude partielle ou totale, un certificat médical doit être fourni mais la présence en séance reste obligatoire (sauf cas particulier vu avec l'infirmière et le chef d'établissement).
- ❖ Lors des entraînements de la Section Sportive, les joueurs doivent revêtir la tenue de la section.
 - ❖ Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort de l'entraîneur de la Section Sportive, assisté du professeur coordonnateur en charge de la Section, et du Chef d'établissement.

« Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679, vos informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier de candidature. Ce traitement de données est mis en œuvre sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public. En cas de sélection, vos informations seront transmises au collège de Châteauneuf-sur-Loire, à l'éducation nationale et à la F.F.F dans le cadre de la gestion de vos études et seront conservées jusqu'à la fin de votre scolarisation au collège de Châteauneuf-sur-Loire.

Vous bénéficiez d'un droit de rectification de vos données, ainsi que de la possibilité de demander la limitation de leur traitement ou de vous y opposer directement en contactant le service des sports de la ville de Châteauneuf-sur-Loire ou son délégué à la protection des données (dpo@recia.fr). En l'absence de réponse dans un délai d'un mois ou si vous considérez que vos droits n'ont pas été respectés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale et Liberté (CNIL) ».